

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### **DECRET N° 100/072 DU 12 MARS 2021 PORTANT NOMINATION DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT DU BURUNDI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES FEMMES « BIDF »**

---

#### **LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statut de la Banque de la République du Burundi;

Vu le Loi n° 1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n° 1/17 du 22 août 2017 régissant les Activités Bancaires ;

Vu le Décret n°100/072 du 08 mai 2020 portant Participation de l'Etat du Burundi et des Communes au Capital Social de la Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes au Burundi, « BIDF » en sigle ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/069 du 24 septembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Sont nommées Administrateurs Représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes au Burundi « BIDF » en sigle et pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois :

- Madame Marie Salomé NDABAHARIYE ;
- Madame Donatienne GIRUKWISHAKA.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 22 mars 2021

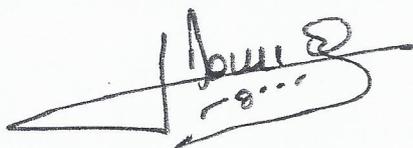
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,




Alain-Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET  
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE,



Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO.